



**Syndicat Mixte d'Aménagement des  
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau  
16140 Saint Fraigne  
☎ 05.45.21.01.91

[f.devautour@smabacab.fr](mailto:f.devautour@smabacab.fr)

St Fraigne, jeudi 11 janvier 2024

---

# Procès-verbal du Comité syndical

**Mercredi 20 Décembre 2023 à 18H30 à la Maison de l'Eau**

---

Le mercredi 20 décembre 2023 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB), dûment convoqué, s'est réuni en son siège à la Maison de l'eau (16140 SAINT-FRAIGNE) sous la présidence de Christophe AUGIER, Président. Renaud COMBAUD est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- **Délibération désignation des référentes déontologues**
- **Délibération participation à la consultation pour l'adhésion à l'assurance groupe**
- **Point sur les actions réalisées en 2023**
- **Questions diverses.**

**Délégués présents :**

**Titulaires :** Mesdames BAUDRIT Isabelle / MARTINET Dominique / Messieurs AUGIER Christophe / BARONI Patrick / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CAQUINEAU Emmanuel / COMBAUD Renaud / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / GASTARD Patrick / LAVERGNE Didier / LECLERE André / MEGRET Christian / MERCIER Sébastien / MEUNIER Jean-Michel / RACINE Eric / RIVAUD Michel / ROY Francis / TEXIER Didier / TRICOIRE Pascal / VIGNERON Emmanuel.

**Suppléants :** Madame BAZIRE Patricia

**Pouvoirs de :** Monsieur BOREL Didier à Monsieur AUGIER Christophe  
Monsieur TYRE Christophe à Monsieur COMBAUD Renaud

**Présents à titre consultatif :**

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)  
Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)

## Préambule

**Monsieur le Président** constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents. La séance est ouverte et l'ordre du jour annoncé.

## Délibération désignation des référents déontologues

Monsieur COMBAUD Renaud explique que, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il est proposé de recourir au service des déontologues du Centre de gestion de la Charente.

Les référents sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local. Cette indemnité sera prise en charge par le Centre de Gestion de la Charente.

**Les élus adoptent la délibération par 26 voix Pour et 1 Abstention (Patricia BEGHAULT-BAZIRE).**

## Délibération sur le renouvellement du contrat d'assurance groupe

Monsieur COMBAUD Renaud expose que les collectivités peuvent mandater le centre de gestion afin de lancer la consultation pour l'assurance groupe des risques statutaires. Monsieur COMBAUD Renaud précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Les élus adoptent la délibération par 27 voix Pour.**

## Point sur les actions réalisées en 2023

Afin de clore l'année, Monsieur le Président propose qu'un récapitulatif des principales actions soit présenté à l'assemblée.

Monsieur BLANCANT présente dans un 1<sup>er</sup> temps un diaporama regroupant les différentes actions foncières menées depuis fin 2022 ; à l'issue de l'année 2023, le SMABACAB est propriétaire de plus de 12 ha de terres en zones humides, et plus de 10 ha sont en cours de finalisation d'acquisition. La réserve foncière disponible n'est plus que de 3,4 ha. Le SMABACAB poursuivra en 2024 sa stratégie de préservation des milieux humides mais devra définir quels leviers actionner pour être efficace (étude foncière, recherche de nouvelles réserves foncières...). Pour rappel, l'ensemble des parcelles acquises sont placées sous Bail Rural à Clauses Environnementales ou prêt à usage, de sorte à maintenir une activité agricole sur les sites.

Dans un second temps, un diaporama est présenté sur les actions menées par le SMABACAB et plus particulièrement la régie, dans l'aménagement des milieux aquatiques de notre territoire.

Sont présentées notamment comme actions principales :

- La restauration morphologique du ruisseau des Martinières et de celui de Creuse Font (Communes de Val d'Auge et Rouillac)
- La poursuite de l'étude de bassins visant à mieux connaître les relations nappes – rivières. Une présentation de la plateforme STRYMO est effectuée, cette dernière regroupe tous nos points de mesures mis en place par le SMABACAB dans le cadre de cette étude.
- La protection de berges sur les communes d'Aigre et Paizay-Naudouin-Embourie.
- La mise en sécurité d'une passerelle empruntée par le sentier de l'Aume sur la commune d'Aigre.
- L'amélioration du sentier de l'Aume par pose de nouveaux panneaux sur un lieu d'accueil du public à Germeville, commune d'Oradour.
- La restauration de 5,5 ha de champ d'expansion de crues sur la commune de Courcôme, le long du Bief.
- Les interventions majeures survenues lors des derniers épisodes de crues, où la régie s'est employée à désencombrer le lit des cours d'eau des différents embâcles sur les secteurs à risques. A cette occasion, Monsieur COMBAUD, en tant que Maire d'Aigre, remercie les agents pour leur intervention sur le secteur, notamment pour le dégagement d'un embâcle en amont de Cognac Gautier.

Pour finir, un point a été réalisé sur les 2 derniers épisodes de crues, et notamment sur des constats importants montrant qu'aujourd'hui, nos bassins versants ont tellement été artificialisés qu'ils favorisent une évacuation rapide de l'eau (fossés, ruissellement...). De ce fait, on observe régulièrement les conséquences en aval et parfois sur des secteurs urbanisés et / ou habités. Le SMABACAB peut être un acteur majeur pour changer cela, mais il ne peut le faire seul, devant être associé aux propriétaires locaux mais aussi aux différents acteurs de l'aménagement du territoire.

Pour finir, Monsieur BLANCANT explique que la procédure de labellisation EPAGE du SMABACAB (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) touche à sa fin. Un arrêté est en cours de rédaction en préfecture et sera prochainement transmis au SMABACAB.

Monsieur le Président explique qu'à cette occasion, le SMABACAB organisera une réception des différents partenaires politiques, financiers et techniques pour marquer cette labellisation.

Les différents diaporamas présentés seront envoyés aux élus du comité syndical.

## Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président,  
Christophe AUGIER



Le secrétaire de séance,  
Renaud COMBAUD

